



DES SOLUTIONS D'ASSURANCE SUR MESURE POUR LES CONSULTANTS EN GESTION

Assurance erreurs et omissions (responsabilité professionnelle)

L'assurance responsabilité civile professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de conseiller ou conseillère en management.

L'assurance responsabilité civile professionnelle vous protège en tant que conseiller ou conseillère en management, en s'assurant que votre défense juridique est coordonnée et payée si une réclamation est faite contre vous. Votre police couvre également le coût de l'indemnisation du client ou des dommages.

Points saillants de la couverture erreurs et omissions 2026-2027 :

Limite de responsabilité	À partir de 1M \$ par réclamation/agrégat
Formulaire de politique	Réclamation faites
Limites territoriales Compétence	Monde entier Monde entier sauf États-Unis
Frais de présence aux tribunaux	Jusqu'à 500 \$ par jour
Frais de défense disciplinaire	50 000 \$
Gestion de la réputation	75 000 \$
Période de déclaration prolongée	180 jours inclus (Jusqu'à 36 mois disponibles pour une prime supplémentaire)
Franchise	500 \$

Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées.

Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour faire une réclamation, veuillez communiquer avec **Crawford & Company (Canada) Inc. au 1-877-805-9168 ou par courriel à BMSclaims@crawco.ca.**

Produits et services d'assurance supplémentaires :

Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale fournit une protection contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous (ou votre entreprise) pourriez causer à une autre personne en raison de vos activités et/ou de situations existantes dans vos locaux. Par exemple, un client pourrait glisser et tomber sur un sol mouillé et se blesser, ou vous pourriez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Cette couverture est recommandée aux membres qui possèdent ou gèrent des entreprises. La couverture est également recommandée pour les consultants en gestion indépendants qui sous-traitent leurs services ou facturent sous leur nom commercial. **Si vous exploitez une entreprise et que vous avez du contenu ou des biens à assurer, BMS vous recommande de souscrire une assurance forfait d'entreprise.**

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veuillez consulter le site www.cmc.bmsgroup.com ou contacter BMS pour souscrire ou renouveler votre couverture.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

 1-844-200-7140
 cmc.insurance@bmsgroup.com
 www.cmc.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

bms.



DES SOLUTIONS D'ASSURANCE SUR MESURE POUR LES CONSULTANTS EN GESTION

Assurance forfait d'entreprise

L'assurance pour les entreprises comprend l'assurance responsabilité civile générale, l'assurance des biens/contenu, la criminalité et des pertes d'exploitation.

Le contenu comprend les éléments habituels d'un bureau, y compris le matériel professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que les stocks et les améliorations dont vous êtes responsable. **L'assurance contre la criminalité** protège contre les pertes financières dues au détournement, à la fraude ou au vol d'argent, de valeurs ou d'autres biens appartenant à l'entreprise.

L'assurance des pertes d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Cybersécurité et l'atteinte à la vie privée

Vous pouvez souscrire à une police d'assurance pour gérer le risque lié à la détention de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer les dommages causés à votre réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

Employez-vous du personnel administratif ou professionnel? Votre entreprise fait-elle appel à des entrepreneurs indépendants, des bénévoles ou des étudiants? Cette assurance vous protège, vous et votre entreprise, contre les allégations de violation des pratiques en matière d'emploi, notamment les licenciements abusifs, la discrimination, le harcèlement sur le lieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Forfait de services juridiques

Ligne d'assistance juridique spécialisée pour les questions personnelles et professionnelles. Les membres ont accès à une gamme de services, y compris une ligne d'assistance juridique téléphonique, une bibliothèque en ligne de modèles de documents, des avocats qui sont à leur disposition pour examiner des documents juridiques simples ou rédiger une lettre en leur nom. Les membres peuvent également avoir accès à des experts pour obtenir du soutien émotionnel, du soutien en cas de vol d'identité et une assistance en matière de ressources humaines.

Assurance solutions juridiques personnelles

Cette police couvre les frais et les dépenses juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment : litiges contractuels, litiges relatifs à la location, litiges en lien avec un véhicule automobile, protection du permis de conduire, poursuites en cas de dommages corporels, poursuites en matière de protection de la propriété et défense en matière fiscale.

Assurance solutions juridiques d'entreprise

Cette police couvre les frais juridiques liés à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment la protection supplémentaire des employés, la défense juridique en matière d'automobile, la défense en cas de litiges contractuels et de recouvrement de créances, les recours en matière de licences légales, la protection fiscale ainsi que la poursuite pour dommages matériels et corporels.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veuillez consulter le site www.cmc.bmsgroup.com ou contacter BMS pour souscrire ou renouveler votre couverture.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

1-844-200-7140
 cmc.insurance@bmsgroup.com
 www.cmc.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

bms.